

7 8 MARS 2026

Note d'information

Publication de la Ligne Directrice relative à la reconnaissance des inspections BPF

L'Agence Marocaine du Médicament et des Produits de Santé (AMMPS) informe de la publication de la Ligne Directrice relative à la reconnaissance des inspections des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), dans le cadre de ses missions de régulation et afin de renforcer le dispositif réglementaire national applicable aux inspections des établissements pharmaceutiques industriels

Cette ligne directrice vise à promouvoir l'harmonisation avec les pratiques et référentiels internationaux en matière de conformité aux Bonnes Pratiques de Fabrication.

Elle présente les principes généraux encadrant la reconnaissance, par l'AMMPS, des inspections BPF réalisées par certaines autorités de réglementation étrangères reconnues.

La ligne directrice est disponible sur le site officiel de l'AMMPS.

